

**Renouvellement partiel du Conseil de l'IRIAF
Collège A**

Scrutin du 2 octobre 2018

Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
Vu les Statuts de l'IRIAF ;
Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du **2 octobre 2018** ;

Article 1^{er} : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	4
Nombre de votants	3
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	3
Quotient électoral (nombre suffrages / nombre sièges)	3

Une liste déposée et validée, ayant obtenu :

Liste	Nombre de voix	Sièges entiers
IRIAF VAUBOURG	3	1

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution du ou des siège(s) à : Madame Anne-Gaël VAUBOURG

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élu(s) le(s) candidat(s) désigné(s) à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'IRIAF et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 5 octobre 2018

Le Président de l'Université de Poitiers,
Yves JEAN

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

